

## Règlement Tréfle à 4 feuilles 2024

**Parcours** : L'association Vivonne loisirs organise le tréfle à quatre feuilles qui sera disputé en individuel sur des parcours de 7 kms / 13,5 kms et 23,5 kms **le dimanche 3 mars 2024**

**Départ** : Seront proposés 3 distances 7 , 13,5 et 23,5 kms en individuel et chronométrées ainsi que 2 randonnées sur les parcours 7 et 13,5 kms

8h30 départ du 23,5 kms du parc de Vouant

9h00 départ commun du 7 et 13,5 kms et des randonnées du parc de Vouant

Barrière horaire sur le 23,5 kms : 2h15 au 17ème km .

### **Ravitaillements** :

13,5 kms : 1 ravitaillement sur le parcours

23,5 kms : 2 ravitaillements sur le parcours

7 kms + marches : ravitaillement à l'arrivée

### **Prévoir Ecotasse**

**Sécurité** : des commissaires assurent la sécurité des coureurs. Aucun accompagnateur vélo ne sera autorisé sur le circuit.

Vivonne Loisirs a souscrit auprès d'Allianz une assurance responsabilité civile . VL décline toute responsabilité en cas de vol.

Tout coureur non licencié doit être assuré en responsabilité civile et individuel accident.

**Conditions et inscription** : l'âge minimum des participants est de 16 ans pour 6,8 et 13,150 kms avec autorisation parentale signée, 18 ans pour le 23,5 , le jour de la course .

Les inscriptions seront accompagnées de la copie de la licence FFA ou du certificat médical portant la mention de non contre-indication de la course à pied en compétition.

Les droits d'engagement sont de 8 € pour les 7 kms et 13,5 kms , 9 € pour le 23,5 kms et 3 € pour les randonnées exclusivement en ligne via le site [runchrono.fr](http://runchrono.fr) .

Inscription sur place possible avec majoration de 1€ .

### **Retrait des dossards** :

Le samedi 2 mars à la salle des fêtes de Vivonne ( parc de vouant ) de 15h00 à 17h30

Le dimanche 3 mars : à partir de 7h30

**Classement et récompense** : classement individuel pour chaque épreuve, récompenses aux 3 premiers puis au premier de chaque catégorie. Chaque coureur se verra remettre un lot .

Également lots à gagner par tirage au sort de dossards lors de la remise de prix.

**Droit à l'image** : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

**Vestiaires/Douches** : il n'y aura pas de vestiaires et de douches sur le site de la course .